



Trafic de drogue besoin de conseils

Par **Maillet Amandine**, le **29/09/2016** à **11:35**

Bonjour,

Il y a 4 ans, mon compagnon a été arrêté alors qu'il conduisait, transportant des passagers (anciens amis). Ces derniers, qui consomment régulièrement de la drogue, ont placé de la drogue dans son coffre, à son insu, en l'accusant d'en être le propriétaire. L'affaire, non classée, est ressortie aujourd'hui, il attend son jugement dans très peu de temps (dans quelques semaines), son avocate et le procureur lui ont dit qu'il risquait 5 ans ferme, alors qu'il n'a rien fait, il ne s'est jamais drogué, et depuis ces 4 dernières années il n'a plus aucun contact avec les personnes impliquées, il a changé de ville et il a trouvé du travail. Les 5 ans sont-ils inévitables ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **29/09/2016** à **11:45**

Bonjour,

Les 5 ans représentent la peine maxi encourue et le maxi n'est jamais appliqué pour une première condamnation surtout si le casier judiciaire est vierge.

Par **Maillet Amandine**, le **29/09/2016** à **12:00**

Merci pour votre réponse, il risquerait quoi dans ce cas ?

Par **Tisuisse**, le **29/09/2016** à **12:55**

Chaque magistrat juge "en son âme et conscience" et selon le dossier qui lui est soumis, donc on ne peut rien prédire.

Par **Maillet Amandine**, le **29/09/2016** à **13:36**

Et nous, de notre côté, que pouvons nous faire ? N'y a t-il pas quelque chose qui pourrait jouer en sa faveur ?

Par **Tisuisse**, le **29/09/2016** à **13:44**

Rien sauf apporter votre témoignage si le tribunal le réclame donc encore faut-il que le tribunal vous réclame.

Par **Maillet Amandine**, le **29/09/2016** à **13:46**

Je ne le connaissais pas il y a 4 ans, cela fait 2 ans que je le connais. Si les personnes présentes dans la voiture revenaient sur les faits et avouaient qu'il n'était pas au courant, cela changerait-il quelque chose ?

Par **Tisuisse**, le **29/09/2016** à **13:51**

Ben, ce serait de leur part à la fois très courageux et justice pour celui qui leur a rendu service mais c'est à eux de la faire, pas à vous.

Par **Maillet Amandine**, le **29/09/2016** à **13:52**

oui, je doute que cela arrive. Honnêtement, pensez-vous qu'il y a plus de risque qu'il soit condamné à du ferme ? Faire appel à un autre avocat ne changerait rien ?